



Commune de Dyo

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt juillet à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Dyo s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jérôme DEBARREIX, Maire.

Etaient présents : M. DEBARREIX Jérôme, M. TREMEAUD Michel, M. DUFOUR Alain, M. DURY Armand, Mme GAILLARD Christelle, M. LESPINASSE Bertrand, Mme SAVIGNAT Mathilde, Mme CHARCOSSET Annie, M. LABROSSE Anthony

Etai(en)t absent(s) : MONNET Emeline

Etai(en)t excusé(s) : Nicole BARBIER (pouvoir a Annie CHARCOSSET)

Secrétaire de séance : Annie CHARCOSSET

ANDRE Elisabeth, de la TEYSSONIERE Pierre

Secrétaire de mairie : Nastassia COPPIN

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

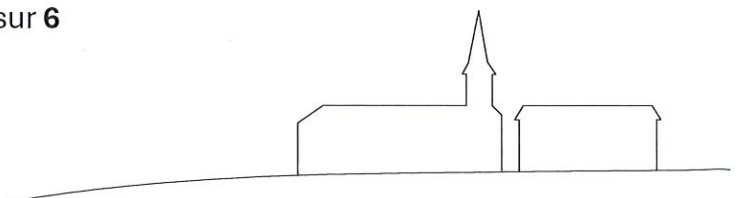
Nombre de pouvoirs : 1

Date de convocation : 10/07/2026

Monsieur le Maire rappelle la modification de l'ordre du jour, avec 2 points ajoutés par rapport à la convocation du 10/07/2026

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance.





Commune de Dyo

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame CHARCOSSET Annie comme secrétaire de séance

2 - Approbation du compte-rendu de la séance du 22/06/2026

Le Compte-rendu de la séance du 22 juin 2026 a été transmis aux membres du Conseil Municipal avant la présente réunion.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, valide le compte-rendu de la séance du 22/06/2026.

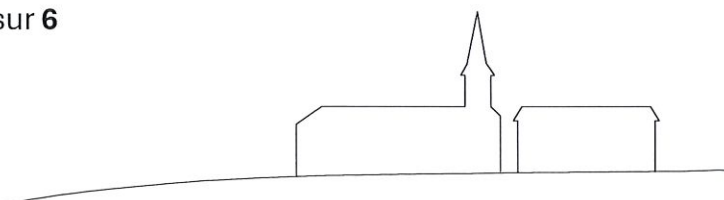
3 – Points d'apports volontaires des déchets ménagers (PAV)

Michel TREMEAUD explique qu'il a rencontré Mrs/Mme DEVERS, DUMONT, LAUGERETTE et VOLPER en compagnie de Armand DURY délégué communautaire à la commission déchets ménagers. Mr le Maire, qui était à l'origine de cette réunion, était absent car une réunion de la commission santé se tenait le même jour à la même heure à Baudemont. Cette rencontre était organisée afin d'évoquer les futurs emplacements des Points d'Apports Volontaires des déchets ménagers.

Monsieur le Maire quitte la séance à la suite de la mise en route des cloches de l'église.

Michel TREMEAUD poursuit en expliquant que Mr DUMONT, Mme VOLPER ainsi que Mr et Mme LAUGERETTE ont fait part de leur hostilité au projet. Ils évoquent des nuisances sonores et odorantes et insistent sur les dépôts sauvages qui sont de plus en plus courants aux pieds des bornes de tri. Ils remarquent également qu'en l'absence de caméras, il y aura beaucoup de déchets sauvages qui vont voler vers leurs habitations.

A l'issue de cette réunion, Mr le Maire, Michel TREMEAUD, Alain DUFOUR, Armand DURY et Bertrand LESPINASSE se sont réunis pour trouver une solution. Au Bourg, un repli semble possible sur la place de la salle des fêtes à proximité du minigolf. Concernant, le quartier « La Gare / St Prix », une solution peut être envisagée sur un terrain appartenant à Mme Glenn GRIFFIN.





Commune de Dyo

Monsieur le Maire réintègre la séance

Alain DUFOUR suggère de privilégier les modèles enterrés pour réduire les risques d'odeur, de nuisibles et de dépôts sauvages. M le Maire remarque que ce type de système n'est pas possible partout en raison de son coût financier. Les modèles enterrés ne seront installés qu'en centre-ville ou en cœur de bourg.

La Commune ayant la possibilité d'en installer un supplémentaire, Armand DURY propose d'en créer un sur la « Route de La Côte » Alain DUFOUR explique que c'est une bonne idée car c'est une route empruntée par les habitants de Conche pour se rendre à La Clayette.

Pierre de la TEYSSONIERE regrette la mise en place de ce nouveau système. Il estime que le coût est très élevé et que le système actuel fonctionne très bien. Mr le Maire explique qu'il est impossible de faire marche arrière car le Conseil Communautaire a approuvé ce nouveau mode de collecte lors de l'ancien mandat. Il s'y est opposé à plusieurs reprises sans succès.

La carte de dépôt devrait permettre de déposer les déchets dans toute la CC. Elle ne serait demandée que pour les ordures ménagères mais pas pour le tri sélectif.

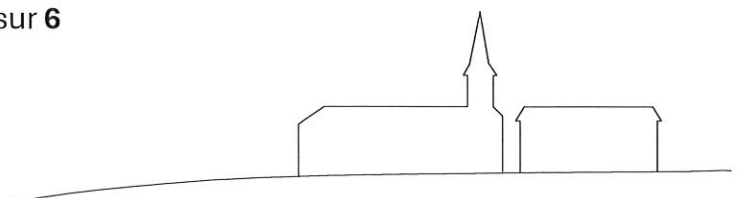
Plusieurs questions restent en suspens. Quelle sera la taille maximale des sacs poubelles ? Est-ce qu'il sera possible d'avoir 2 cartes par foyer ?

Cas des locations de salle des fêtes :

- 1 – les locataires sont de la CC : leur dire de prendre leur carte pour jeter les poubelles
- 2 – les locataires sont hors CC : il faudra voir pour modifier les contrats de location et leur proposer soit de repartir avec leur sac, soit de leur facturer une levée.

Alain DUFOUR demande que les containers soient enterrés à la croix rosier car c'est un site de dépôt sauvage. « Plus les colonnes seront petites, moins il y aura de place pour cacher des déchets ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la mise en place d'un point d'apport volontaire sur la route de la Côte et en plein cœur du Bourg.





Commune de Dyo

4 – Terrain

Monsieur le Maire propose d'acheter une parcelle à Mme GRIFFIN afin d'y envisager la création d'un dernier point d'apport volontaire. Il explique que plusieurs rencontres ont eu lieu avec la propriétaire et que les deux parties se sont mis d'accord sur une vente au gré à gré pour un montant de 1200 €.

Un hangar est présent sur cette parcelle. Il pourrait être démonté et remonté à proximité de l'ancienne poste pour en faire un abri pour le tracteur et autre matériel communal.

La parcelle n°433, Section B a une superficie de 470 m²

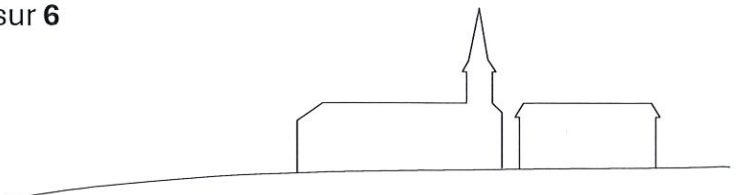
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- DONNE son accord pour l'acquisition de la parcelle n°433, Section B, d'une contenance de 470 m² et du bâtiment situé sur celle-ci, au prix de 1200 euros (mil deux cents euros).
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les diligences pour aboutir à la vente de gré à gré, dite amiable,
- HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, au nom et pour le compte de la Commune de Dyo, à signer et à régulariser toutes les pièces et tous les actes nécessaires à la réalisation de la cession, l'acte de vente, tous les actes de constitution de servitudes grevant et profitant à la collectivité et, grevant et profitant aux parcelles des propriétaires riverains, sans que cette liste ne soit limitative.
- DIT que les frais d'actes seront à la charge de la commune,
- CHARGE M. le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition,
- DIT que les crédits nécessaires à l'acquisition feront l'objet d'une Décision Modificative afin qu'ils puissent être ajouté au budget de la commune 2026.

5 – Cantonnier

Mr le Maire informe le Conseil que le recrutement d'un nouveau cantonnier a commencé même si Guy BORDES ne connaît toujours pas officiellement sa date de départ à la retraite. La date du 1^{er} septembre est toujours privilégiée.

Le recrutement se fait en collaboration avec la commune de Marcilly la Gueurce qui propose un contrat de 16 heures contre 23 heures à Dyo.





Commune de Dyo

Trois candidats ont déjà été rencontrés mais l'annonce prend fin le 10 août. L'idée serait de recruter dès le 17 août afin que le nouveau cantonnier puisse travailler deux semaines avec Guy BORDES s'il part au 01/09/2026.

6 – logements communaux

Aucun dossier de validé, jugés peu sérieux et budgets non adaptés

Voir si Sandrine FUZY est toujours intéressée si location avec le garage (50 €).

7 – Questions diverses

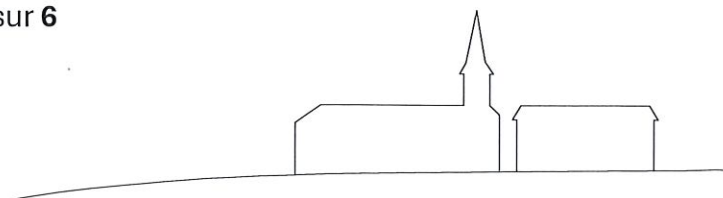
Bertrand LESPINASSE explique que le logement côté salle des fêtes connaît des problèmes d'humidité dans l'angle d'un mur d'une chambre. Anthony LABROSSE propose de vérifier la VMC. Une visite de la commission Bâtiment sera prévue après le départ des locataires.

Mr le Maire indique que le secrétariat ne sera ouvert que le lundi et le vendredi après-midi de 15h-17h durant le mois d'août afin de permettre à la secrétaire de réaliser des travaux d'archivage.

Christelle GAILLARD demande si le Conseil Municipal a son mot à dire sur la tenue de la fête de Dyo. Monsieur le Maire explique qu'il n'en a pas eu d'échos pour l'instant mais que le comité des fêtes fait tout pour qu'elle se fasse. Ils prévoient des tonnes à eau pour le parking. Bertrand LESPINASSE demande qui sera responsable en cas d'incendie. Réponse de Mr le Maire : l'organisateur si aucun arrêté préfectoral n'est pris d'ici là.

Michel TREMEAUD explique que malgré l'arrêté pris pour lutter contre la sécheresse, il a reçu des appels pour lui signaler que des personnes brulaient des végétaux. Il s'est rendu sur place et le responsable a noyé le feu. Monsieur le Maire avertit que si cela se reproduit, il n'hésiterait pas à contacter la gendarmerie pour verbalisation.

Mr le Maire a contacté Gilles DELAUMENY pour avoir des informations sur le chantier de la RD285. Celui-ci est prévu pour la dernière semaine de juillet (déflachage). La couche de roulement sera refaite en 2027 ou 2028.



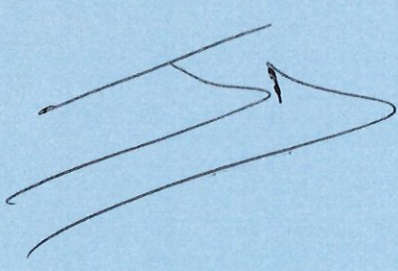


Commune de Dyo

Michel TREMEAUD a pris connaissance du compte-rendu de la dernière réunion de bureau de la communauté de communes. Il indique que la société THIVENT souhaite renégocier à la hausse le prix des chantiers routiers (hausse des matériaux et de l'enrobé)

La séance est close à 23h45

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 21 septembre à 20 h00

SIGNATURES :	
Président de l'assemblée délibérante Jérôme DEBARREIX Maire 	Secrétaire de séance de l'assemblée délibérante Annie CHARCOSSET Conseillère Municipale 